

TÉLÉCHARGEMENT D'UN CERTIFICAT GROUP OU BCE

1 MISE EN ROUTE

1.1 Qu'est-ce qu'un certificat ?

Un certificat délivré par la plate-forme eHealth permet à un individu ou une organisation de s'authentifier en tant que prestataire de soins ou institution reconnue.

1.2 La procédure se fait en 3 étapes

- ❗ Il existe une procédure spécifique pour un prestataire n'ayant pas la nationalité belge ou non résidant
 - (2.1) Télécharger le programme eHealth pour la création du certificat
 - (2.2) Demander et le télécharger votre certificat GROUP ou BCE
 - (2.3) Valider votre certificat GROUP ou BCE

1.3 Qui peut demander un certificat ?

- Le représentant (Gestionnaire local sur CSAM) du groupement infirmier (Certificat GROUP)
- Le représentant (Gestionnaire local sur CSAM) ou d'une institution (Certificat BCE)

1.4 Prérequis techniques

- Carte d'identité valide du responsable et son code Pin
- Lecteur de carte eID installé et fonctionnel
- Mettre à jour ou installer Java : <http://www.java.com/fr/download/>
- Votre Windows doit être à jour (Paramètres > Mise à jour et sécurité)



Mise à jour et sécurité
Windows Update, récupération,
sauvegarde

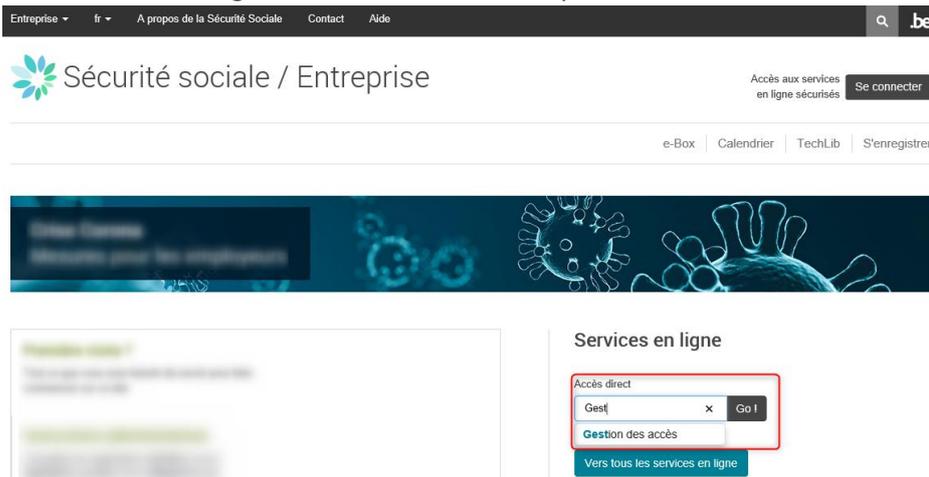
2 VÉRIFICATION DU RESPONSABLE DE GROUPEMENT

Cette vérification n'est possible que si vous êtes au minimum autorisé comme « utilisateur » pour le groupement infirmier sur le site « Social Security ».

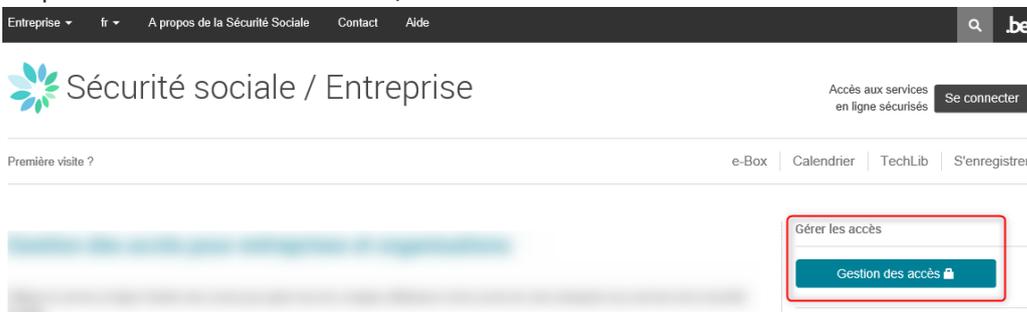
- Pour ouvrir le site Social Security :

[\[Cliquer ici\]](#)

- Sous « Service en ligne » et « Accès direct », tapez le nom du service « **Gestion des accès** »



- Cliquer sur « Gestion des accès », à droite de l'écran



- Cliquer sur « Se connecter » et choisir « Identification avec un lecteur de carte eID »
- Cliquer sur « S'identifier » puis choisir le certificat de la personne et insérer le code PIN de la carte eID
- Une fois connecté à la plateforme, cliquer sur « Vos responsables » en haut à droite de l'écran
- Sur la fenêtre qui s'ouvre, le responsable du groupement apparaît

Vos responsables

Les personnes ci-dessous sont vos gestionnaires, aux différents niveaux, dans le système UserManagement. Elles peuvent vous aider dans la manipulation de celui-ci.

Niveau	Entité	N° INAMI
Nom et Prénom du Responsable des accès :		

[Retour](#)

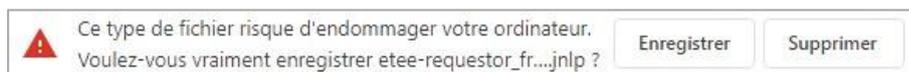
Ce n'est qu'avec la carte eID de cette personne que pourra être réalisée la migration.

3 PROCÉDURE DE DEMANDE DU CERTIFICAT

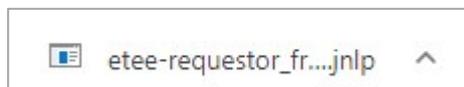
3.1 Télécharger le programme eHealth pour la création du certificat

- **Téléchargement du programme eHealth**
 - <http://soft33.eu/sso-fr.html>
 - Sous « **Certificat eHealth** », cliquer sur : « **Téléchargement de votre certificat eHealth** »

- **Exécution du programme de eHealth**
 - Si vous avez une alerte de sécurité, veuillez confirmer le téléchargement en cliquant sur « **Enregistrer** » ou « **Exécuter** »

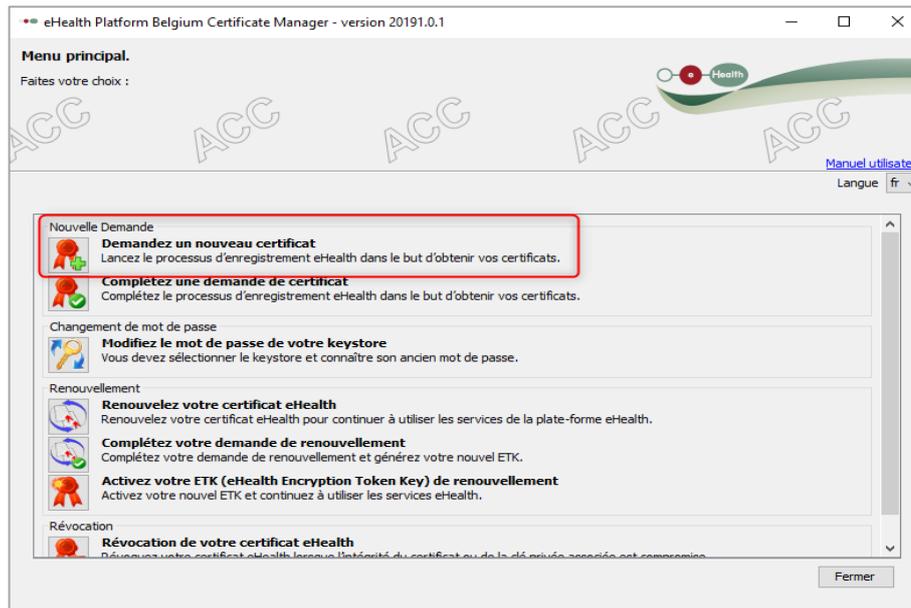


- Exécuter le programme, en fonction de votre navigateur web, soit en cliquant sur le fichier **etee-requestor_fr.jnlp** ou en appuyant sur le bouton « **Exécuter** ».



3.2 Demander et le télécharger votre certificat **ORGANISATION**

- Cliquer sur l'icône « **Demander un nouveau certificat** »



- Accepter les conditions d'utilisation en cliquant sur « **Suivant** »
- Cocher : Je possède la nationalité belge
 - Insérer votre carte d'identité
 - Cliquer sur « **Suivant** »



- Sélection l'option suivante :

Le certificat est pour « **Mon organisation** »

eHealth Platform Belgium Certificate Manager - version 20201.0.2

Choisissez votre type de certificat

Un certificat peut être délivré à vous-même ou à une organisation que vous représentez légalement. Veuillez indiquer si cette demande de certificat est destinée à vous en tant que professionnel des soins de santé ou à votre organisation de soins de santé.

Vous ne pouvez commander :

- Un seul certificat par personne physique
- Plusieurs certificats par personne morale (organisation)

Veuillez noter que les caractères spéciaux sont convertis en majuscules et que les signes diacritiques sont supprimés.

Ce certificat est destiné à :

Mon organisation (pharmacie, labo,...)

Annuler < Précédent Suivant >

- Le système affiche les groupements ou organisation pour le (ou lesquelles) vous êtes responsable(s).

Veuillez sélectionner le groupement pour lequel vous souhaitez télécharger le certificat eHealth (les 8 premiers chiffres du numéro de groupe est affiché à la suite de **GROUP=**).

eHealth Platform Belgium Certificate Manager - version 20201.0.2

Choisissez une organisation

Vous avez choisi une demande de certificat pour une organisation.

Une organisation pour laquelle j'ai été reconnu automatiquement comme gestionnaire :

Choisissez une organisation : * NIHII-GROUP=94

Je souhaite définir un application ID.

Je souhaite un certificat pour une utilisation spécifique

Une autre organisation pour laquelle je peux gérer des certificats...

* champ obligatoire

Annuler < Précédent Suivant >

Remarque : Si le système n'affiche pas votre groupement et que vous êtes bien le responsable mentionné à l'INAMI, veuillez choisir la seconde option « Une autre organisation pour laquelle je peux gérer des certificats », cliquez sur « Suivant » et compléter les informations demandées.

- Cliquer sur « **Suivant** » et introduire le code pin de votre carte d'identité

- Compléter les données de contact, au minimum :
 - Email
 - Téléphone (personnel)

- Cliquer sur « **Suivant** »

- **Choisir et introduire un nouveau mot de passe** pour votre certificat.

Il doit contenir au minimum 8 caractères avec au moins un chiffre ou un symbole (pas de caractères accentués).

! **Conserver le mot de passe**, il vous sera demandé dans les prochaines étapes.

Perdre le mot de passe signifie que vous ne serez plus capable de vous identifier. Vous devrez alors contacter eHealth pour révoquer l'ancien certificat et en demander un nouveau.

eHealth Platform Belgium Certificate Manager - version 20191.0.1

Mot de passe du Keystore

Veillez choisir un mot de passe pour protéger votre keystore personnel. Ce mot de passe doit comporter au minimum 8 caractères, dont un chiffre ou un symbole.

[Manuel utilisateur](#)

Consultez ici la politique des mots de passe eHealth

Il vous est conseillé de choisir des mots de passe différents pour tous vos certificats. Conservez ce mot de passe dans un endroit sécurisé et ne le divulguez en aucun cas à des tiers.

Saisir le mot de passe du keystore : *

Vérification de la longueur du mot de passe ✓

Vérification des caractères acceptés ✓

Vérification de l'utilisation des chiffres ou des symboles ✓

Confirmez le mot de passe du keystore : *

Vérification de la confirmation du mot de passe ✓

* champ obligatoire

Annuler < Précédent Suivant >

- Cliquer sur « **Suivant** »
- Cliquer sur « **Envoyer la demande...** »
- Signer avec votre eID en introduisant votre code pin.

eHealth Platform Belgium Certificate Manager - version 20191.0.1

Envoyez la demande de certificat à eHealth

[Manuel utilisateur](#)

Envoi de la demande de certificat à eHealth

Signer et envoyer...

Introduisez le code PIN

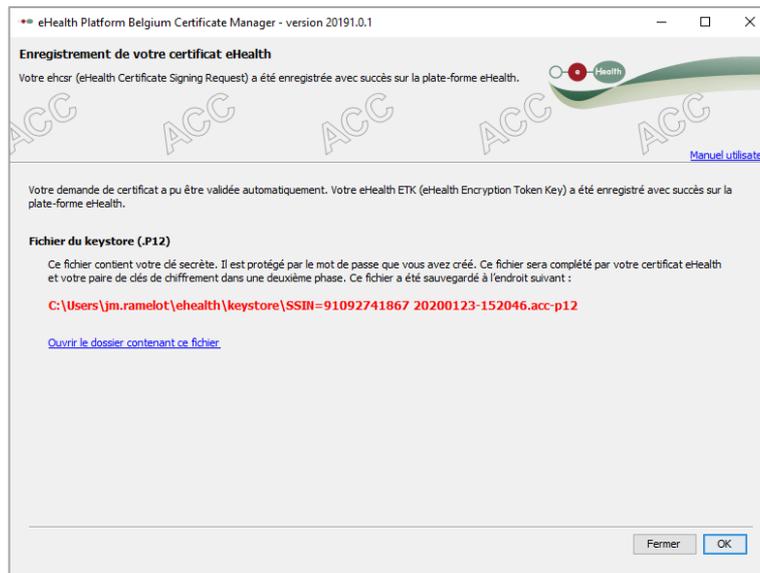
Veillez introduire votre code PIN pour signer.

Code PIN: ●●●●

OK Annuler

Annuler < Précédent Suivant >

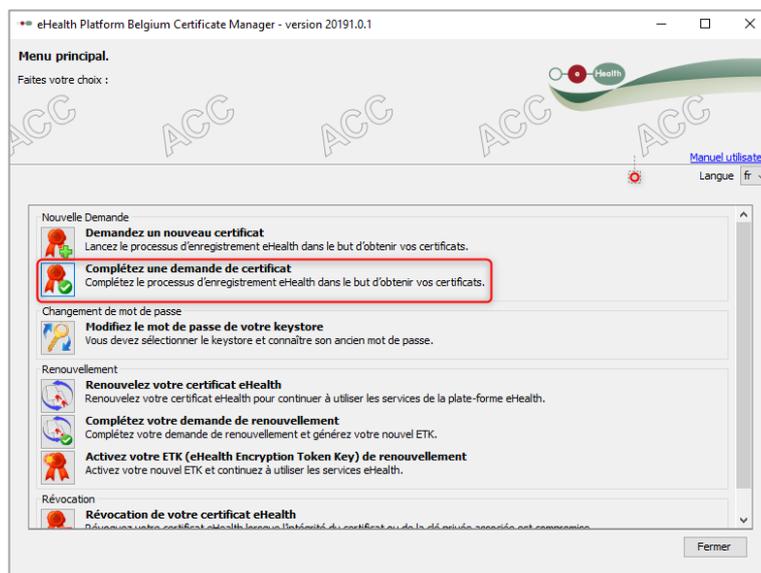
- Lorsque la création du certificat est terminée, cliquer sur « **OK** » mais ne fermer pas la fenêtre



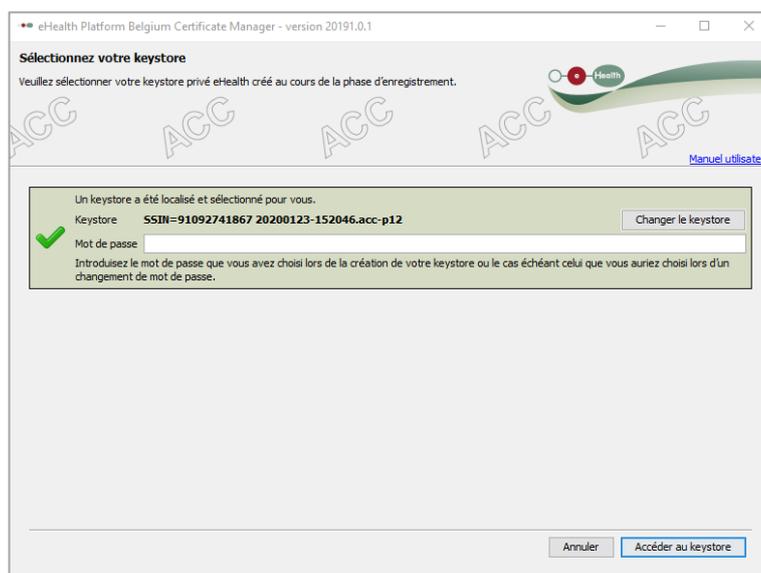
PS : Vous recevrez un email vous informant qu'une demande a été correctement effectuée.

3.3 Validation de votre certificat

- Cliquez sur l'icône « Complétez une demande de certificat »



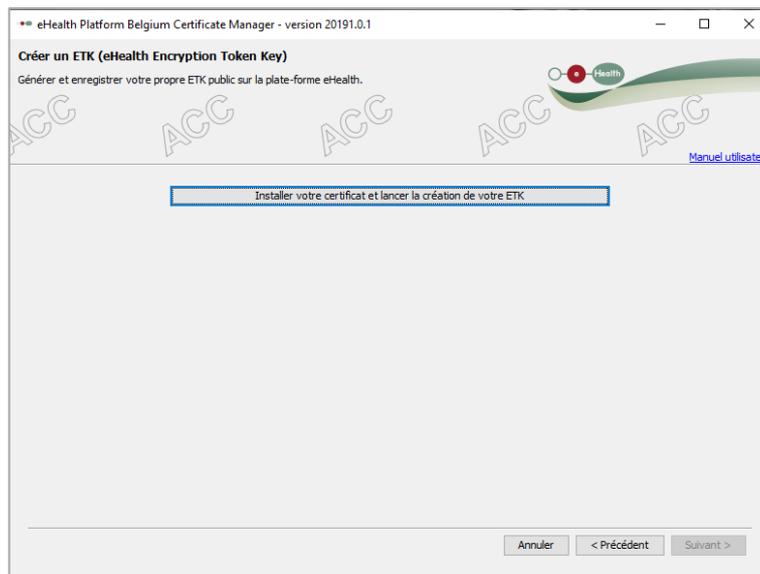
- Veuillez introduire le mot de passe de votre certificat (fichier keystore). C'est le mot de passe que vous avez choisi précédemment.



- i** Remarque : si vous avez plusieurs certificats, le système vous demandera de sélectionner le certificat concerné. Veuillez choisir le dernier certificat créé (voir date et heure).

- Cliquez sur « **Accéder au keystore** »

- Cliquez sur « **Installer votre certificat et lancer la création de votre ETK** »



- La procédure est terminée lorsque vous obtenez le message suivant :
« **Votre ordinateur est maintenant prêt à utiliser des application eHealth** »



-  Un certificat eHealth est valide 36 mois.
Il renouvelable à partir de 90 jours avant la date de fin.